

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 18 décembre 2008 relatif à la hausse du tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile

NOR: ECEC0825339A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 347-1 et L. 347-2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le prix des prestations fixé lors de la signature d'un contrat d'aide et d'accompagnement mentionné à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 4 % en 2009 par rapport à l'année précédente.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 2008.

CHRISTINE LAGARDE